MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.
CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ No. Un.
Séance du lundi 3 août 1846.

RÉSOLU que le maire est et demeure autorisé à donner demeure, en leur donnant trente jours d'avis, [illegible] personnes qui dernièrement ont acheté des propriétés [illegible] municipalité, et qui ont [illegible] conformément aux termes et conditions des ventes [illegible] ont été faites.

Signé, JH. GENOIS, Recorder.
Approuvé le 6 août 1846.
Signé, A. D. CROSSMAN, Maire.
[illegible] A. MAZUREAU, Secrétaire.

MARCHANDISES NOUVELLES POUR LA SAISON.

REÇU de Boston, de New York, et de Philadelphie par [illegible] Lehigh, Genessee, Sul [illegible] un assortiment de nouvelles marchandises [illegible] pour la saison, et à vendre par [illegible] L'assortiment se compose [illegible]

Cotons blancs de toutes qualités et de toutes largeurs,
[illegible]
Kentucky Jeans, [illegible]
[illegible] Lamberty bleu et rouge,
[illegible] rouges jaunes et vertes,
[illegible] largeur,
[illegible] alepine do do.
[illegible] velours noir et en couleur,
[illegible] à raies et à carreaux,
Coton rayé pour chemises,
Cotonade [illegible] uni et à carreaux,
York Denim [illegible] percale noire et en couleur,
[illegible] bleu croisé,
[illegible] mouchoirs bleus et en couleurs,
[illegible] 4-4, 5-4 et 6-4 de large,
[illegible] qualité, do en cachemire noir,
[illegible] en couleurs,
[illegible] en couleurs,
[illegible] unies et à carreaux,
[illegible] damassées et brodées,
[illegible] lawn et nansou,
[illegible] serviettes et torchons,
[illegible] et unies, serviettes do do,
[illegible] pour robes,
[illegible] pour doublures,
[illegible]
[illegible] de toute qualité,
[illegible] noir et en couleur,
[illegible] pour écharpes,
[illegible] pour robes,
[illegible] rose et blanche,
[illegible] de boutons, d'aiguilles,
[illegible] et de galons,
[illegible] Alexandre et Farquerson,
[illegible] noir, bleu et gris,
[illegible] en couleurs,
[illegible] de Rodgers,
[illegible] blancs et en couleurs,
[illegible]
[illegible] de rubans en tout genre,
[illegible] bobinet noir et blanc,
[illegible] couleurs de toutes qualités,
[illegible] de bas et demi bas,
[illegible] lacets assortis,
[illegible] couleurs,
[illegible]
[illegible] en couleurs,
[illegible] pour pantalons,
[illegible]
[illegible] DUFOUR, DURAND & Co.
25 Chartres

D [illegible] MACARTY [illegible]

[illegible]

Grand assortiment de Marchandises Sèches.

M. SIMPSON, [illegible] de Chartres, encoignure de la rue de la Douane

[illegible]

C. M. SIMPSON

[illegible]

LOISON & SILVESTRE, 36, Chartres

M[illegible] JAMES E. WOODRUFF, 60 Camp

B[illegible] JAMES E. WOODRUFF, 60 Camp

P[illegible] JAMES E. WOODRUFF, 60 Camp

B[illegible] JAMES E. WOODRUFF, 60 Camp

F[illegible] NORCROSS & FOSDICK, 40 Gravier

C[illegible] NORCROSS & FOSDICK, 40 rue Gravier

S[illegible] NORCROSS & FOSDICK, 40 rue Gravier

T[illegible] NORCROSS & FOSDICK, 40 rue Gravier

P[illegible] NORCROSS & FOSDICK, 40 rue Gravier

P[illegible] NORCROSS & FOSDICK, 40 rue Gravier

M[illegible] NORCROSS & FOSDICK, 40 rue Gravier

C[illegible] NORCROSS & FOSDICK, 40 rue Gravier

C[illegible] NORCROSS & FOSDICK, 40 rue Gravier

CHANDELLES [illegible] NORCROSS & FOSDICK, 40 rue Gravier

INDIGO [illegible] NORCROSS & FOSDICK, 40 rue Gravier

M[illegible] Malaga. S. V. BARRETT, 21 Gravier

V[illegible] S. V. BARRETT, 21 Gravier

CHAMPAGNE [illegible] S. V. BARRETT, 21 Gravier

V[illegible] S. V. BARRETT, 21 Gravier

V[illegible] Lafitte, en [illegible] Margaux en bout et demi do [illegible] Gruau Larose, [illegible] Latour, [illegible] Haut Brion, [illegible] Chambertin, [illegible] Haut Sauterne, 1832 [illegible] Hermitage, en magasin et à vendre par CHS. DUFOUR, 11 rue Conti.

WHISKEY—120 barils vieux Whiskey, Old Reserve, [illegible] do du Bourbon, en magasin et à vendre par CHS. DUFOUR, 11 rue Conti.

VIN rouge en barriques—[illegible] barriques, diverses qualités, à vendre par CHS. DUFOUR, 11 rue Conti.

PETITS POIS—300 boîtes petits pois, marque Deffès, en magasin et à vendre par CHS. DUFOUR, 11 Conti.
12 août

GOMME—10 futailles gomme blanche tirée du Sénégal, en magasin et à vendre par CHS. DUFOUR, 11 rue Conti.
13 août.

VIN de Bourgogne—25 caisses vin de Bourgogne supérieur, à vendre par LOISON & SYLVESTRE, 36, Chartres
27 juil

VENDRE, en débarquement du navire Taima, de Bordeaux,
50 barils vin blanc Haut Sauterne,
40 barriques vin rouge,
50 caisses Curaçao surfin,
3000 paniers anisette, par POUGET fils,
27 juil 147, Royale, entre St Louis et Toulouse

A VENDRE par le soussigné, en débarquement du navire Taima, venant de Bordeaux,
12 barriques vin rouge bon ordinaire.
3 do do Montferrand.
1 juil C. DUFOUR.

AMANDES [illegible] nouvelle récolte, venant d'arriver par le [illegible] L. Copeland, de New York, à vendre par L. CANTIN,
26 août 42 Gravier

Compagnie du Dry Dock de la Louisiane.

ÉTATS-UNIS d'Amérique.—État de la Louisiane, paroisse d'Orléans et ville de la Nouvelle-Orléans.

Le trente juin de l'année de N. S. 1846, et la soixante-dixième de l'indépendance de l'Union, ont comparu par-devant moi, Lucien Hermann, notaire, dûment commissionné et assermenté, et en présence des témoins soussignés,

John Perkins Withney et Richard Bartlett Sumner, formant la raison J. P. Whitney & Co, Joseph Warren Stanton, agissant en son nom et celui de William Lord Palmer, formant la raison J. W. Stanton & Co; John Geddes & Robert Geddes, formant la raison J. & R. Geddes, tous de cette ville; et Rudolph Schwartze, agissant comme fondé de pouvoirs de George Green & frère; Lothrop Lewis Smith, agissant comme fondé de pouvoirs de Richard Sands Tucker; Edward Ogden, agissant en son nom et en celui de Charles Briggs; et Thomas Nugent Cazneau & Gordon Plummer, Jesse Hart, Samuel Wiley Fullerton, Oliver Palmes, en son nom et comme fondé de pouvoirs de Daniel Johnston, Alexander Gordon, et Roger Alden Hiern, tous de cette ville; et François Valette & Mark Thomas, formant la raison de Valette & Thomas, d'Algers, en cette paroisse; John Hughes, Robert Murphy, d'Algers, et le dit John Perkins Whitney, agissant aussi comme fondé de pouvoirs de John P. Gilbert, de New-York:

Lesquels ont déclaré, qu'en vertu d'un acte de la législature de l'Etat de la Louisiane, approuvé le 13 mars 1837, ils ont formé entre eux et avec ceux qui pourront plus tard s'associer avec eux, une société spéciale ou limitée qui sera établie dans la ville de la Nouvelle Orléans, État de la Louisiane, sous le nom de COMPAGNIE DU DRY DOCK DE LA LOUISIANE.

Les opérations de la dite Compagnie seront de recevoir dans un dock, construit pour elle et maintenant à Algers, des navires, bateaux à vapeur et autres batimens, pour procéder à leur examen et à leur réparation.

Le capital de la dite Compagnie sera de quarante mille piastres, divisé en actions de mille piastres chacune; la dite somme étant la valeur par estimation du dit dock et de ses dépendances, maintenant la propriété des personnes ci-dessus nommées; et la dite Compagnie, ainsi constituée, aura une existence de quinze années, commençant le premier juillet 1846 et se terminant le premier juillet 1861; sous la réserve que la majorité des dits actionnaires ou de leurs successeurs pourra en fixer la liquidation avant le dixterme de quinze années.

La maison J. P. Whitney & Co, verse la somme de onze mille piastres, prix de onze actions de mille piastres chacune; la maison J. W. Stanton & Co, la somme de mille piastres, prix d'une action; la maison J. & R. Geddes, la somme de deux mille piastres, prix de deux actions; la maison George Green & Frere, la somme de mille piastres, prix d'une action; Richard Sands Tucker, la somme de mille piastres, prix d'une action; Edward Ogden & Charles Briggs, ensemble, la somme de mille piastres, prix d'une action; Thomas Nugent Cazneau et Gordon Plummer, ensemble, la somme de mille piastres, prix d'une action; Jesse Hart, la somme de mille piastres, prix d'une action; Samuel Wiley Fullerton, la somme de mille piastres, prix d'une action; Oliver Palmes, la somme de mille piastres, prix d'une action; Daniel Johnston, la somme de mille piastres, prix d'une action; Alexander Gordon, la somme de mille piastres, prix d'une action; Roger Alden Hiern, la somme de mille piastres, prix d'une action; la maison Valette & Thomas, la somme de cinq mille piastres, prix de cinq actions; John Hughes, la somme de six mille piastres, prix de six actions; Robert Murphy, la somme de deux mille piastres, prix de deux actions; et le dit John P. Gilbert, par son fondé de pouvoirs J. P. Whitney, la somme de trois mille piastres, prix de trois actions du fonds capital de la dite Compagnie; et le montant total du dit capital cette payé en plein par les parties ci-dessus désignées, qui en sont détenteurs dans les dites proportions.

Que l'administration de la dite Compagnie sera sous la direction de J. P. Whitney & Co, qui en dirigeront toutes les affaires et transactions; et la dite Compagnie aura le droit de faire ses réglemens, de les changer et de les amender, pourvu que les dits changemens ou amendemens ne soient pas incompatibles avec le présent acte.

Que les dits Directeurs tiendront un registre exact de toutes les transactions, affaires, procédures et comptes de la dite Compagnie, dans des livres reliés, ainsi qu'un tableau complet de ses recettes et de ses dépenses, et il sera de leur devoir de collecter tous les comptes de réparations dockage et de payer toutes sommes justement dues pour réparations ou autres dépenses faites pour le dock—ils devront aussi exposer un état complet des affaires de la dite Compagnie, tous les six mois, ou plus tôt s'il en sont requis, et en partager les profits nets, entre les actionnaires aux époques ci-dessus mentionnées. Pour les compenser de leurs services ils auront droit à recevoir deux et demi pour cent sur toutes sommes reçues et deux et demi pour cent sur toutes sommes payées, excepté sur les dividendes payés ou à payer aux actionnaires.

Les livres de la Compagnie seront toujours ouverts à l'inspection des actionnaires, et les dits directeurs devront tenir ces livres, de manière à fournir toute espèce d'informations relativement aux intérêts de la dite Compagnie.

Que nuls actionnaires, ou leurs successeurs dans ladite Compagnie, ne seront responsables pour les pertes et dommages éprouvés par la dite Compagnie, pour un plus fort montant que celui qu'ils ont souscrit.

Que si aucune partie du fonds capital de ladite Compagnie venait à être transférée pendant l'existence de ladite société, ledit transfert se fera par acte public, devant un notaire public et sera enregistré sur les livres de ladite compagnie, le ou les nouveaux actionnaires s'engageant, dans le dit acte de transfert, de le transmettre à cette charte et à tous réglemens en dépendant.

Que ladite Compagnie aura le droit de comparaître par devant toute cour de justice, de poursuivre et d'être poursuivie.

Que dans le cas d'inhabileté à agir ou de mort des directeurs, dénommés dans le présent acte, les actionnaires auront le pouvoir d'en nommer d'autres.

Qu'à l'expiration du terme de la susdite société, les affaires de la susdite Compagnie cesseront et seront liquidées par une vente dudit Dock et de ses dépendances, à moins qu'une majorité des actionnaires ne veuille en agir autrement, alors la dite majorité des actionnaires exécutera et remplira tous les actes requis pour un réglement et une liquidation finale des dites affaires, de telle manière qui satisfera le plus à la justice et aux droits des parties intéressées.

Et enfin les personnes ci-nommées, ont, pour confirmer les stipulations et arrangemens ci-dessus mentionnés, ordonné et établi les articles précédents de société, dans le but déjà exprimé.

Fait et passé dans mon bureau, à la ville de la Nouvelle-Orléans, État de la Louisiane, dans les jours, mois et an déjà écrits ci-dessus, en présence de Charles La Bedoyere Kernion junior, et Edmond Florian Maze, témoins compétens, qui ont signé avec lesdits comparants et moi ledit notaire, après avoir lu le tout.

Original signé.

JOHN GEDDES,	F. VALETTE,
R. GEDDES,	MARK THOMAS,
J. W. STANTON,	JOHN HUGHES,
WM. L. PALMER	ROBERT MURPHY,
J. W. STANTON, p. p.	JOHN S. GILBERT, par
R. SANDS TUCKER,	J. P. WHITNEY,
L. L. SMITH, per Att'y	R. B. SUMNER,
THOS. N. CAZNEAU,	J. P. WHITNEY,
GORDON PLUMMER,	ED. OGDEN, pour lui et
S. W. FULLERTON,	CHARLES BRIGGS,
G. GREEN & BRO.,	OLIVER PALMES,
RUD. SWARTZE, p. p.	DANIEL JOHNSTON, par
JESSE HART,	O. PALMES, charge.
A. GORDON,	R. A. HIERN,

LA BEDOYERE KERNION, Jr., E. FLORIAN MAZE.
LUCIEN HERMANN, Notaire.

Le soussigné conservateur des hypothèques certifie que cet acte de société limitée, a été enregistré au Enregistre dans son bureau dans le livre de sociétés No 2, folios 172, 173, et 174.

Nouvelle Orléans, le 29 juillet 1846.
31 juillet—30 F. DURIVE, Conservateur.

2000 DEMI boîtes Sardines à l'huile;
500 boîtes dito;
300 boîtes dites 2/3 dito;
200 [illegible] 1/3 dito;
300 demi boîtes petits Pois au naturel;
200 demi boîtes Petits Pois accommodés au jambon;
60 paniers Guignolet d'Anger;
200 demi boîtes Maquereaux à l'huile;
100 demi boîtes Truffes du Périgord, de récentes importations et à vendre par
TH. BAILLY BLANCHARD,
4 août 99 rue de la Douane

A VENDRE à des prix modérés, pour clore diverses consignations, par le soussigné
Conserves de Chatelain Jeune et Barret.
2000 demi boîtes sardines à l'huile.
300 boîtes moyennes dites 2/3, dito;
200 tiers boîtes dito;
500 do dito;
500 demi do petits pois au jambon;
500 do do au naturel;
60 paniers guignolet;
200 demi boîtes maquereaux à l'huile;
100 demi do truffes pures du Périgord.
—Cognac Pellevoisin—
10 demi pipes 1ère preuve;
30 quarts dito dito;
10 barils très vieux cognac, 1810;
10 dito 1815;
DIVERS—3 boucauts cassi; 1 caisse moutarde française;
200 barils noir animal en poudre; le tout d'importation récentes, et à vendre par TH. BAILLY BLANCHARD,
4 août—30 99, Douane.

COGNAC Pellevoisin—10 demi pipes cognac, 1e preuve
30 quarts do do, à vendre par
4 août—15 TH. BAILLY BLANCHARD, 99, Douane.

10 barils vieux cognac Pellevoisin de 1815, 1re preuve. 10 barils do 1825, 1re preuve, à vendre par TH. BAILLY BLANCHARD,
4 août 99, Douane.

3 Boucauts de Casse, à vendre par TH. BAILLY BLANCHARD,
1 août 99, Douane.

1 Caisse moutarde française, à vendre par TH. BAILLY BLANCHARD,
4 août 99, Douane.

200 Baril Noir Animal en poudre, à vendre par TH. BAILLY BLANCHARD,
4 août 99, Douane.

100 Boîtes Pâtes Truffés, assortis, à vendre par TH. BAILLY BLANCHARD,
4 août 99 Douane.

ABSINTHE suisse &c—70 caisses absinthe suisse, Versin et Lecoultre,
56 do do Sauvajol,
37 do Kirsch,
A vendre par DARAN, QUEYROUZE & Co.
4 août 11 et 15 St Louis

GENIÈVRE DE HOLLANDE—12 pipes genièvre de l'Étoile, importation directe, à vendre par DARAN, QUEYROUZE & Co,
4 août 11 et 15, rue St Louis

FRUITS—45 caisses prunes à l'eau de vie,
36 do cerises do
12 do raisins do
A vendre par DARAN, QUEYROUZE & Co.
4 août 11 et 15 St Louis

ABSINTHE—2 barils de Versin Lecoultre, en débarquement du James N. Cooper, du Havre, à vendre par COURVOISIER & Co.
21 jt Encoignure Royale et Orléans

ALCOHOL—20 barils alcohol, à vendre par COURVOISIER & Co.
21 jt Encoignure Royale et Orléans

MUSE—50 barils 1ère qualité, à vendre par COURVOISIER & Co.
21 j Encoignure Royale et Orléans

ANISETTE—30 barils anisette rose et blanche, à vendre par COURVOISIER & Co.
21 jt Encoignure Royale et Orléans

LIQUEURS assorties—50 caisses, à vendre par COURVOISIER & Co.
21 jt Encoignure Royale et Orléans

A VENDRE en débarquement du navire Lorena, venant de Bordeaux:
180 mille bouchons pointus;
1 boucaut champignons secs, par N. DUDOUYT,
11 juil 13, rue Toulouse

CLARET—100 caisses St. Emilion 1844, en débarquement du navire Taima, de Bordeaux, à vendre par TROISGROS & LAMPRE,
20 juil 26, Vieille Levée

FARINE—500 barils, des meilleures marques du Missouri, à vendre par EMERSON, TOURNE & Co,
20 juin 158, Tchoupitoulas.

VIN de Malaga—80 barils et quarts dito, à vendre par AUG. MOLIER, 90, St Louis
11 juil

CREUZETS—12 boucauts creuzets assortis en débarquement du navire Châteaubriand, du Havre, à vendre par AUGUSTE MOLIER,
Rue St. Louis No. 90

Ces creuzets sont fabriqués d'une terre spéciale et peuvent supporter plus de vingt cinq fois l'épreuve du feu.
16 juin—6

A VENDRE par le soussigné, en débarquement du navire Rua, venant de Bordeaux:
230 barriques vin rouge de diverses qualités;
117 demi do barils de Vin blanc;
5 quarts de Vinaigre;
1 caisse Cognac fine Champagne 1825.
17 juin G. M. LUCAS, 30 Bienville

VERITABLE ABSINTHE Suisse en magasin, à vendre par J & J TARDOS,
30 av No. 15, rue Conti.

MOUCHOIRS BATISTE—Les soussignés ont reçu un assortiment de mouchoirs de batiste, qu'ils vendront bon marché pour du comptant.
H. DE GOER & RIFFLARD,
3 juil 21, Magasine

SARDINES—En débarquement du navire Vaillant de Bordeaux, 300 caisses sardines marque Philippe et Canaud, à vendre par EUG. ROCHEREAU & Co.
30 juin 17 et 19 St. Louis

TRUFFES—En débarquement du Vaillant, de Bordeaux 25 caisses et 50 demi-boîtes, à vendre par EUG. ROCHEREAU & Co.
30 juin 17 et 19 St Louis

FRUITS au jus—En débarquement du navire Vaillant, 6 caisses fruits au jus, à vendre par EUGENE ROCHEREAU & Co.
30 juin 17 et 19, St. Louis

DROGUES—100 [illegible] Saleratus, soufre, couperose, alun, sel d'Epsom, [illegible], à vendre par ROBERTS & HALL,
11 [illegible] Magasine

[illegible] Vin St. Ju[illegible] [illegible] étiquettes et capsules, ayant droit au [illegible]
[illegible] LACOSTE, 105, Royale

BAGUES GALVANIQUES.
FLUIDE MAGNÉTIQUE.

CETTE découverte remarquable, qui a si vivement occupé l'attention publique en Europe, et récemment au Nord, est aujourd'hui présentée pour la première fois aux habitans de la Nouvelle-Orléans. C'est une application simple et facile du pouvoir mystérieux du Galvanisme, comme remède. Les bagues galvaniques, avec l'aide du Fluide magnétique, ont été employées avec un grand succès dans les cas de *rhumatisme aigu ou chronique, de goutte, tic douloureux, maux de dents, bronchites, vertige, migraines, indigestions, paralysie, épilepsie, crampes, palpitations, apoplexie, douleurs de l'épine dorsale, lumbago, nevralgie, tremblemens étourdissemens, douleurs de poitrine, points de côté, débilité générale* et de toutes les *affections nerveuses*. Dans tous les cas de *Dyspepsie*, lorsqu'elle ne provient que d'un dérangement des organes digestifs, les bagues ont été d'un grand secours. Ces bagues sont de différens prix, de toutes dimensions, sur des dessins très ornés et peuvent être portées sans aucun inconvénient par la femme la plus délicate.

Ceinture, Bande, Bracelets galvaniques

Ces articles sont des modifications de l'invention, et sont recommandés dans les cas chroniques, où les bagues ne possèdent pas assez d'efficacité. Ils sont adaptés à la ceinture, au bras, au poignet, aux chevilles, ou à toute autre partie du corps. On peut ainsi obtenir la puissance galvanique à quelque degré que ce soit et appliquer aux maux que cet agent peut guérir un remède d'une grande efficacité.

Fluide Magnétique, de Christie.

Ce fluide s'applique conjointement avec les bagues et leurs modifications. Les chimistes français ont déclaré que cette composition était une des découvertes les plus précieuses de la science moderne. Ce fluide possède la faculté remarquable de rendre les nerfs sensibles à l'action galvanique, de causer par ce moyen la concentration de l'influence sur le siège de la maladie et de donner ainsi un soulagement rapide et permanent.

Empâtres galvaniques fortifians, de Christie.

Ces articles forment une addition importante aux bagues galvaniques, agissant d'après le même principe, mais offrant l'avantage d'une application plus locale. On trouvera en eux un grand secours, comme moyen immédiat de fortifier le système lorsqu'il est affaibli par la maladie ou par d'autres causes, de prévenir les rhumes et en général les affections de la poitrine.

E. B. De nombreux certificats des médecins les plus distingués du Nord et d'autres personnes, sont entre les mains du propriétaire et peuvent être examinés chez son agent.

Le public est prévenu contre les nombreuses imitations des articles offerts à son patronage par le Dr. Christie, dont l'unique agent autorisé dans cette ville, est la maison GUION & Co., au coin des rues St. Charles et Canal, et qui, seule, possède les vrais articles galvaniques.
20 janv—4m

AGENCE DE L'ASSURANCE MUTUELLE DU SUN.

NLLE ORLÉANS, 13 Nov. 1845.

L'ASSURANCE MUTUELLE DU SUN de New York d'après les termes de sa charte, a clos ses comptes le quatre du mois dernier, et après avoir payé tous ses sinistres, y compris le grand incendie du 19 juillet dernier, il lui est resté en valeurs réelles $675,809 60. Depuis, le montant des primes perçues, s'élève à plus de $100,000, ce qui établit un fond d'au moins $780,000.

Depuis le 4 du mois dernier, les parties qui contractent avec la compagnie n'entrent pour rien dans les pertes éprouvées au commencement de cette année. D'après l'exposé ci-dessus et la circonstance qui vient d'être mentionnée, le soussigné est d'opinion que ce système offre une sécurité plus qu'ordinaire aux personnes qui désirent effectuer des assurances.

Des Polices contre les risques du feu, des rivières et de la mer, seront fournies par
L. MATHEWS, Agent.
14 nov Encoignure Camp et Commune.

BUREAU DE PLACEMENT
POUR LA VILLE ET LA CAMPAGNE,

Gratis pour ceux qui demanderont des employés de toute condition et des manœuvres-journaliers.

LE nouveau bureau de placement établi par M. J. B. CABOS, rue Madison, No. 16, se recommande aux personnes de la classe ouvrière, maîtres et ouvriers, de toute classe; M. Cabos est toujours à même de les pourvoir dans le plus bref délai.

Les propriétaires qui ont besoin de faire bâtir ou de faire réparer leurs propriétés, en s'adressant au dit Bureau, peuvent être mis en rapport avec des entrepreneurs qui leur offriront les marchés les plus avantageux.

Chez M. Cabos, les capitaines de navires et de steamboats, armateurs (ship masters) et les chefs de tous autres établissements trouveront constamment des teneurs de livres, commis de groceries, cuisiniers, maîtres d'hôtel, garçons de salle, barkeepers et servantes; et autres en général.

On y trouvera également des gardiens de jour et de nuit pour marchandises sur la Levée, ou saisies par voie de justice, lesquels fourniront des sécurités pour leur probité; plus, des garde-malades.

IL PRÊTE DE L'ARGENT SUR DÉPOT.

Les étrangers arrivant trouveront au dit bureau l'adresse des maisons où ils seront logés et nourris à bas prix.

Mr. Cabos fournira des apprentis à ceux qui en désireront. En ce moment des ouvriers charpentiers, menuisiers, ferblantiers et d'autres états sont demandés au dit bureau, ainsi que des ouvrières couturières, servantes, gardiennes d'enfants, &c. &c.

En outre, M. Cabos se charge de vente de propriétés, de location d'esclaves et de maisons, &c. 18 nov—1 an.

CHANGEMENT DE DOMICILE.
CHEMISES FRANÇAISES,

No. 100, rue Royale, en face de la Banque de l'Etat de la Louisiane.

MME. J. HENRY a l'honneur d'informer les Messieurs de la Nouvelle Orléans, qu'elle vient de transférer du No. 77 rue St. Louis, au No. 100, rue Royale, son atelier spécialement destiné à la confection des chemises sur ordre et sur mesure. Elle remercie très sincèrement ces Messieurs du patronage bienveillant qu'ils ont bien voulu lui accorder jusqu'à ce jour. Elle espère, tant par le fini que par la célérité de son travail, obtenir la continuation d'une aussi flatteuse approbation. Elle s'occupe toujours des broderies, dites tapisseries.

Les bonnes couturières trouveront toujours de l'ouvrage chez Mme. J. Henry, qui acceptera des apprenties pour l'un et l'autre genre de travail. av—30

JOHN M'CARTY, MÉCANICIEN,
No. 134, Rue du Camp.

VIENT de recevoir un nouvel assortiment de Garnitures françaises de lieux d'aisance. Aussi fontaines aspirantes et à Bière, &c. Baignoires, à et entreprend toute espèce d'ouvrage dans ce métal. Il entreprend aussi toute espèce d'ouvrage en plomb pour navires. Les ordres seront fidèlement exécutés et les prix modérés. 4 fev—1an

$10 DE RÉCOMPENSE.

PARTIE marronne, la mulâtresse MARIANNE, agée de 17 à 18 ans, taille d'environ 5 pieds, jolie figure. Elle s'est sauvée du steamboat au moment où elle allait partir avec son maître M. Justin Aubert. La récompense ci-dessus sera donnée à quiconque la logera dans une des geôles de cette ville et en fera savoir au soussigné, L. EXNICIOS,
9 jt—1° 263, rue St. Philippe

CHAPEAUX laine—20 caisses noirs et blancs, à vendre par FROST & Co.
14 juin 10, Magasins

CHAPEAUX de toile cirée—10 caisses pour l'usage des marins, à vendre par FROST & Co.
13 juin 10, Magasins

CAFÉ HAVANE—144 sacs café fin-vert, en débarquement du brick Titi, à vendre par
11 mai L. CANTIN, 42 Gravier

VIN de Marseilles—100 barriques vin rouge en magasin et à vendre par J. P. BERCIER & Co.
17 juin 54 Vieille Levée

VIEUX Cognac—A vendre en douane, avec le bénéfice de drawback:
4 demi pipes, 6 quarts de pipes vieux Cognac, importés par le navire Alesto, de Bordeaux.
HEPBURN & TURPIN,
25 mars No. 11, rue Royale.

BOTTES, Souliers et brodequins—32 caisses actuellement en débarquement du navire Aun, à vendre par
1 juin I. W. DUNBAR, 30, Douane

CIRE—5 barils, à vendre par BUDDECKE, WOODS & Co,
1 j 92 Tchoupitoulas

TABAC 700 balles Cuba et Vuelta de Abajo, pour capes et tripes, à vendre par TROISGROS & LAMPRE,
20 jt 26, Vieille Levée

MIEL blanc de la Havane—A vendre par TROISGROS & LAMPRE.
20 jt 26, Vieille Levée

TABAC—15 balles Vuelta de Abajo, pour cape et tripes, en débarquement du brick Hope Howes, de la Havane, à vendre par TROISGROS & LAMPRE.
20 jt 26, Vieille Levée

DIVERS—40 barils Vin blanc Grave, 1844; 20 boîtes prunes en paulans; 4 boucauts ficelle fine; 50 paniers vin brûlé, en débarquement du navire Lorena, de Bordeaux, à vendre par TROISGROS & LAMPRE.
20 juil 26 Vieille Levée

AMANDES—100 caisses amandes sans coque, en débarquement de l'Arkansas, de New York, à vendre par TROISGROS & LAMPRE,
20 jt 26 Vieille Levée

AUX MARCHANDS DE GROCERIES.

REÇU au No 22, rue de Chartres, en consignation, un lot de saucissons de Boulogne et de Lyon, qui seront vendus à des termes très avantageux.
15 avril D. H. HOLMES.

A VENDRE au débarquement—12 barriques vin rouge.
—En magasin—
25 paniers champagne en grandes et demi bouteilles.
75 paniers huile de marque J Plagniole;
100 caisses vin rouge;
50 do absynthe Suisse;
50 do do de Marseilles;
100 do liqueurs assorties en grandes, demi et quarts bouteilles.
20 do curaçao; 15 do kirch;
50 do eau de fleur d'oranger.
20jt LOISON & SILVESTRE, 36, Chartres.

EN débarquement du navire Lorena, venant de Bordeaux, et à vendre par le soussigné:
140 barriques vin rouge.
24 demi dito vin blanc.
18 barrils dito, G. M LUCAS,
jt—15 30, Bienville

PICADURA—20 barils, de qualité supérieure, à vendre par LAPEYRE, HARISPE & Co.
24 juin 20 St. Louis

HUILE d'Olive, Salaisons—200 paniers huile J. Plagniol, 24 onces; 3000 do de 6 bouteilles en paniers; 75 caisses olives; 50 do cornichons et câpres; 50 barillets Malaga sec, à vendre par ST. V. BARRETT,
14 juil 21 Gravier

CHAPEAUX—300 caisses chapeaux de différentes qualité, comprenant un assortiment de chapeaux noir et couleur perle, en casimir, à la mode, en soie, feutre et de chasse. Aussi, un bel assortiment de chapeaux de paille, à vendre par R G HOBBS,
11 mai 19, Douane.

G. & R. BUCHANAN, No. 64, rue Tchoupitoulas, offrent à vendre—
BACON—135 boucauts jambons, plats-côtés, épaules.
PORC—600 barils mess, prime, etc.
GRAISSE—706 barillets et 90 barils en feuille et choix.
FARINE—375 barils du Missouri.
TOILE D'EMBALLAGE—200 pièces marques de choix
CORDE D'EMBALLAGE—400 rouleaux première qualité du Kentucky; 100 do Missouri, bon marché.
FICELLE—50 balles, première qualité.
CHANVRE—400 balles passé au serein.
WHISKEY—50 barils rectifié; 80 do vieux Bourbon.
18 mai

DEPOT DES VERITABLES FRICTION MATCHES
DE WM. A. CLARK,
Rue du Cirque No. 200, Nlle. Orléans.
2 fev—1an L. A. GUILLEMAIN, Agent.

ABSINTHE suisse—60 caisses des marques Versin, Lecoultre, Ed. Pernod et Berthoud, en débarquement du navire James N. Cooper, du Havre, à vendre par COURVOISIER & Co.
21 juill Encoignure Royale et Orléans

JUS de citron—11 barriques jus de citron clarifié en débarquement et à vendre par L D C WOODS,
4 août 80, Magasine

TRUFFES—En magasin et à vendre par le soussigné:
100 boîtes Truffes pures du Périgord;
200 demi do do do;
80 bouteilles do do;
150 demi do do do.
12 août CHS. DUFOUR, 11 Conti

SARDINES—3000 boîtes et demi boîtes, marque Deffès, en magasin et à vendre par
21 août CHS. DUFOUR, 11 Conti

A VENDRE—42 pièces de bois de bouleau et d'érable à petits yeux, arrivées par le navire Sea King, de St. Andrews, N. B. Pour le prix s'adresser au capitaine Hictton, à bord, ou au No. 18, seconde Municipalité. 28 juil

POST-NOTES et coupons de la Banque des Citoyens—A vendre par WYLEE & EGANA,
7 juil 50 Bienville

COGNAC—[illegible] demi [illegible] quarts de pipes cognac Pellevoisin, [illegible], 10 barils Cognac de 1825, marque de [illegible] preuve, 10 barils de 1810, marque P[illegible] preuve, article supérieur, à vendre par TH. BAILLY BLANCHARD,
1 juin 99 rue de la Douane

CHEMIN [illegible] DE LA Nlle.-ORLEANS [illegible] CARROLLTON.
Réduction [illegible] Prix.

A L'AVENIR les prix de passage dans les chars seront comme suit:
Billet seul, pour n'importe la distance, 20 cents.
Enfans au dessous de 10 et au dessus de 5 ans, 10
Domestiques (billets d'esclaves) toute dist. 10
Cinquante billets rouges, $7 50

Billets pour l'année, personnel $30, payable par quartier et d'avance. Le quartier commencera soit le 1er février, le 1er mai, le 1er août ou le 1er novembre.

Les chars arriveront et partiront de l'ancien dépôt, encoignure des rues Perdido et Baronne.

En moins d'une demi heure on se rend avec agrément et sans chaleur, au JARDIN DE CARROLLTON. L'hôtel qui s'y trouve est ouvert en tous temps aux visiteurs qui y trouveront des crèmes à la glace et autres rafraîchissements.

Les chars partiront comme suit:

LES JOURS DE LA SEMAINE:

De la N. Orléans.			De Carrollton.		
Avec chev.,	6 1/2 h.	P. M.	Avec chevaux,	5 h.	A. M.
A vapeur,	9		A vapeur,	6	
"	11		"	10	
"	1	P. M.	"	midi.	
"	3 1/4		"	2 h.	P. M.
"	5		"	4	
"	7 1/4		"	6 1/2	
Avec chev.	10		Avec chevaux,	8	

Durant la saison des spectacles, les chars à chevaux partiront de la Nouvelle Orléans à 11 heures du soir.

Arrangements pour les Dimanches:

En outre des heures ordinaires de la semaine, il y aura un train de chars qui partira toutes le heures jusqu'à 7 heures, de Carrollton, et jusqu'à 8 de la Nouvelle Orléans; les chars à chevaux partant de Carrollton à 8 heures et demie, excepté les jours de pluie, car alors les chars ne partiront qu'aux heures régulières de la semaine. En outre, du 1er mai au 15 août, dans les belles soirées des dimanches, un train partira de Carrollton à 8 heures du soir.

Les passagers doivent se pourvoir de billets, attendu que les conducteurs ont reçu l'ordre de ne pas recevoir d'argent sous aucun prétexte.

Il y aura à chaque train des chars expressément pour les Dames.

CHARS DE LAFAYETTE.

De Lafayette, en été, 6 A. M. | De Lafay. hiver, à 7 A. M.
De la rue Canal, 6 1/2 " | De la rue Canal, 7 1/2 "

Après quoi, ils partiront de chaque bout du chemin jusqu'à 6 1/2 du soir; et ensuite ils partiront toutes les heures jusqu'à 8 1/2 de Lafayette et 9 du soir, de la rue du Canal.

Il est défendu de fumer dans les chars.
JOHN HAMPSON,
22 juin Ingénieur en chef.

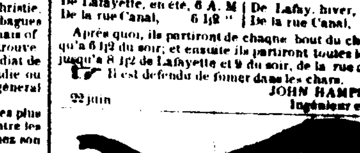

SANGSUES! SANGSUES!

LE soussigne vient de recevoir par le St. Mary, de New York, un superbe envoi de SANGSUES HONGROISES, qui seront vendues aux prix ordinaires.
J. B. RUSCONI.
27 juin Dépôt général, No. 187, Chartres.

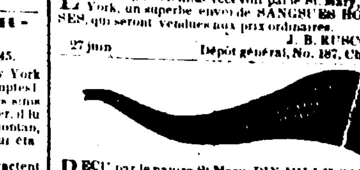

REÇU par le navire St Mary, DIX MILLE SANGSUES HONGROISES, de premier choix; et par la voie de la Havane, quinze mille SANGSUES ESPAGNOLES, à vendre depuis cinq sous jusqu'à vingt-cinq sous. Elles sont toutes garanties.
AU DEPOT RUE DU QUARTIER,
Entre Condé et Levée, près de l'Hôtel des Monnaies,
No 46. 2 av

SANGSUES.

DOUZE MILLIERS SANGSUES hongroises et suédoises reçues par le navire Devonshire, Thompson, et à vendre au Grand Dépôt Général, en gros et en détail, au prix le plus modéré, rue de l'Esplanade, encoignure Casacalvo, No. 96.

Le même Entrepôt a reçu par le brick P. Soulé, SIX MILLIERS SANGSUES ESPAGNOLES, qu'il vendra depuis cinq jusqu'à quinze sous pièce. Les prix ne varieront point pendant la durée des maladies.
12 juin J. B. SOUBIRAN.

A LOUER à bas prix pour la saison d'été à commencer du six de ce mois, un petit appartement meublé ou non meublé, au rez de chaussée, dans la rue Royale, entre Conti et Bienville. S'adresser à
11 juin S. VON. BARRET.

AUX BEAUX CHÊNES VERTS
A BELOXI.

La belle et vaste habitation de Mme Pradat à Beloxi, est maintenant ouverte aux personnes qui désirent aller sur les bords de la mer respirer un air pur et goûter le plaisir de la campagne.

De vastes cabanes à bain ont été construites. La table sera servie avec abondance, et couverte des mets les plus variés.

La maison est pourvue de liqueurs de toutes espèces.

On trouvera sur l'habitation de Mme. Pradat un excellent billard, des voitures, chevaux, bateaux à voiles et à rames. En un mot tout ce qui peut rendre le séjour agréable.

Des domestiques fidèles et intelligents, seront toujours à la disposition des pensionnaires.

A l'arrivée des steamboats et quand ces derniers ne pourront se rendre au débarcadère de Mme Pradat, on ira les chercher au wharf du village de Beloxi pour prendre les passagers qui désireront se rendre chez Mme Pradat.

Les prix seront modérés. 9 juin—30

SARDINES à l'huile—2000 boîtes et 1/2 boîtes sardines à l'huile de la marque bien connue B. Guillon en débarquement du navire James N. Cooper, du Havre, à vendre par AUGT. MOLIER,
21 juil 90, St. Louis

HUILE d'olive—300 paniers huile surfine grandes bouteilles en débarquement du navire Talma, venant de Bordeaux, à vendre par AUGT. MOLIER.
21 juil 90, St. Louis

EN débarquement du navire Talma, de Bordeaux:
25 caisses sardines à l'huile, 2 caisses petits pois,
40 barriques St Emilion No. 4,
24 milliers bouchons extra fins,
A vendre par NUMA LACOSTE,
21 juil 103 Royale

Avis aux personnes allant à la Campagne.

LES soussignés, agents de MM. C. Christoffer & Co. de Paris, seuls brevetés pour la fabrique des couverts argentés par le procédé galvanique de MM. Ruolz & Elkington, viennent de recevoir par le Sea Sun, du Havre, une couple de couverts assortis grande quantité. [illegible]
LOISON & SILVESTRE,
7 juil 36 rue de Chartres

CONSULAT DE FRANCE.
AVIS MENSUEL.—AOUT 1846.

SONT invités à se présenter à ce consulat, pour affaires qui les intéressent, les personnes dont les noms suivent:

A	M
Anderson, John	Margot, Charles
B	Macon, Pierre
Bock, Michel	Magne, William
Barate, Jques Marie,	Miard, Eugène de Lamaze
Bodemps, Jacques	Marchais, Prosper
Bouzonnier, Vve	Maunert, Laine
Bartie, Louis	Massel, Louis fils
D	Mauvel, le capitaine
Deporet, Veuve	Mariatte, dit Charles
D'Esson, de St Soupplet	Minet, Rosalie
Dussaut, Pierre Sicard	P
F	Petre, Elisabeth
Faurence, Philippe	Pinsemaille, Mme
Fabas, Bernard (dit Paul)	Q
G	Quéron, les époux
Giraud,	R
Guilbaudet, Mme	Richard, Jacques
Gohr, Henriette	Robert, Pierre
Giraud, Paul Théodore	Rousselin, les époux
Gauthier,	Ricaud, Joseph Jouchon
I	S
Isoard, les époux	Samson, S
L	T
Laine, Charles	Trenchery, Emile
Lebref, Pierre	Talbot, Louise Mme
Lacals, Jules	V
Laureus, Antoine Marcellin	Viau, Antoine
Landudrin, Auguste	

La chancellerie du Consulat de France, située encoignure Remparts et St. Pierre, est ouverte tous les jours de dix heures du matin à trois heures de l'après-midi.
7 août

LES soussignés offrent à vendre les articles suivants importés directement de Bordeaux, &c. &c.—
200 barriques vins de Bordeaux, Montferrand, St. Emilion 1er, 2me et 3me crus, St. Estèphe, St. Julien, Château Margaux et Château Lafitte,
150 demi barriques do do do do
25 tierçons vins blancs Haut Sauterne et H. Barsac
300 caisses de 12 bouteilles et 24 demi bouteilles St Emilion, St. Estèphe, St. Julien, Château Margaux et Château Lafitte;
250 caisses de 12 bouteilles et 24 demi dito Sauterne, Barsac, Haut Sauterne et Haut Barsac
100 caisses véritable vin de muscat Lunel et Frontignan;
50 caisses vins généreux d'Espagne, Lacaret, Alicante, Malaga, Xérès, Rotta, &c.
50 caisses Vermut de Torino;
25 paniers Champagne première qualité;
25 caisses prunes à l'eau de vie;
80 dito absynthe des marques les plus renommées;
60 dito kirschwasser, divers marques;
50 dito jus de groseilles pour sirop et confiture;
10 dito liqueurs, cruchons porcelaine.
30 dito Curaçao superfin, petits et grands modèles.
30 dito maraschino;
25 dito eau-de-vie de Dantzick,
50 dito liqueurs superfines et surfines.
200 paniers anisette superfine de Champion;
100,000 bouchons divers en qualités;
1,000 boîtes sardines, 1/2, 2/3 et grandes boîtes;
300 boîtes petits pois, dito;
150 dito cèpes à l'huile, dito;
8 août F. & J. LACOSTE, 105, rue Royale

A VENDRE par le soussigné, en débarquement du navire Talma, de Bordeaux:
10 barriques de Vin rouge, Médoc;
16 do do Pauillac, St. Estèphe et Margaux
18 demi barriques Vin blanc Sauterne,
9 dito Vinaigre;
12 caisses de 12 bouteilles Vin blanc Sauterne;
25 do 12 do et 24 demi bouteilles Vin rouge Margaux;
10 caisses de 12 bouteilles Liqueurs superfines assorties;
3 balles contenant environ 30,000 bouchons, diverses qualités;
3 caisses de 12 paulians prunes sèches;
5 do de 12 à 18 boîtes transparentes prunes sèches.
Von. MAIGNAN.
20 juil 87, rue St. Louis.

HISTOIRE DU CONSULAT ET DE L'EMPIRE.
L'ATLAS pour l'Histoire du Consulat et de l'Empire, par Thiers, vient d'être reçu à la librairie de V. HEBERT, 149, Chartres.

N. B. Messieurs les souscripteurs sont prévenus que les 3 premières livraisons contenant les cartes, plans &c. pour les 5 premiers volumes, sont prêtes à être délivrées. 21 août

PAPIER PEINT.

LE soussigné vient de recevoir par les derniers arrivages du Havre, un grand assortiment de papiers peints pour appartements, dessins nouveaux et à la mode, sortant des premières fabriques de Paris, qu'il offre à vendre à des prix très modérés.

Papiers communs, fins et glacés.
Bordures, communes, ordinaires et veloutées.
Vues pour salles et cafés.
Fonds unis, de toutes couleurs; dito à rosaces, de toutes couleurs, pour ciels de lits, nouveaux dessins.
Devants de cheminées, et sujets pour évantails.
21 août V. HEBERT, 149, rue de Chartres.

LIBRAIRIE DE V. HEBERT,
No. 149, rue de Chartres.

EN vente à cette librairie, les ouvrages suivans:—Magasin Pittoresque, 13me année.
E. Briffaut—Paris à table, 1 vol.
Weiss—Biographie universelle, 6 vols grands 8o.
Raspail—Manuel de la santé, 1 vol.
Grandville—Les fleurs animées.
Thiers—Révolution Française, nouvelle édition.
Laurent—Histoire de Napoléon, do. do. 12 août

EN VENTE.

MARTIN L'ENFANT TROUVÉ, par Eugène Sue. La première livraison est prête à être délivrée aux abonnés. Prix, 15 cents.
On souscrit à cet ouvrage à la librairie de
12 août. VICTOR HEBERT, 149 rue de Chartres.

EN débarquement du navire Talma, de Bordeaux—
5 demi pipes, 10 quarts de pipes Eau de vie Maglory 1825, supérieure;
36 barriques Vin rouge de Bourg, premières côtes;
72 tierçons Vin blanc Haut Barsac, de 1843, à vendre par J & J TARDOS,
23 juil 15 rue Conti.

EN débarquement du navire Magdola, venant de New-York:
101 caisses Prunes en paulans, de diverses grandeurs, à vendre par J & J TARDOS,
23 juil 15 rue Conti.

VINS rouges vieux et très supérieurs:
6 barriques Vin rouge Château Haut Brion et Léoville, 1834
4 do do do 1836
12 do do do 1840
5 do do do 1841
60 caisses Vin de 12 bouteilles, Latour, Léoville et Château Haut Brion;
[illegible] caisses Vin rouge de 12 bouteilles Haut Talerge, à vendre par J & J TARDOS,
[illegible] 15 rue Conti

A VENDRE par les soussignés:
30 barriques Vin rouge St. Julien 1840.
[illegible] J & J TARDOS, 15 Conti.

RIZ—60 tierçons riz récemment battu, en magasin et à vendre par
14 juill L D C WOODS, 80 Magasine

INSTITUTIONS.

FRANKLIN [illegible] SCHOOL,
Au coin de la rue Rampart et de la rue de l'Hôpital, à la Nouvelle Orléans.

LES parens et tuteurs sont respectueusement informés que les classes sont maintenant ouvertes et organisées dans la maison sise à l'encoignure de la rue Rampart et de la rue de l'Hôpital. Les directeurs ont de bonnes raisons d'espérer que les nouveaux arrangements pour le bien-être des élèves recevront l'approbation des parens de leur institution, et celle de toutes les personnes qui ont charge d'enfans.

L'éducation des pensionnats a principalement pour but d'inculquer des habitudes de persévérance et de régularité. Le cours des études que doit suivre un jeune homme pour obtenir ce résultat, le mettra nécessairement, s'il est bien dirigé, en possession de tous les autres avantages qu'il s'est proposé d'acquérir.

Le principe qui vient d'être posé forme la base du système d'instruction suivi dans le collège intitulé *Franklin High School*.

Le cours d'étude comprend l'Anglais, le Français, l'Espagnol, le Latin et le Grec, l'Arithmétique, l'Algèbre, la Géométrie, la Trigonométrie, l'Arpentage, l'Application de l'Algèbre à la Géométrie, le Calcul Différentiel et Intégral, l'Astronomie et la Chimie, l'Histoire et la Géographie, la Tenue des Livres, le Dessin et la Peinture, la Musique Vocale et Instrumentale.

Il se trouve attachés au Collège sept Professeurs qui donnent chaque jour des leçons dans leurs branches respectives.

Les parens et tuteurs sont respectueusement prévenus qu'ils ne doivent, sous aucun rapport, intervenir dans les réglemens et dans la discipline intérieure de l'établissement.

L'institution reçoit des pensionnaires, des demi-pensionnaires, et des externes. Les pensionnaires résident dans la famille de M. Elkin, et ils sont environnés de celle des dames attachées à la maison.

CONDITIONS:
Les pensionnaires paieront........$20 00 par mois.
Les demi pensionnaires........15 00
Les externes au dessous de 10 ans........6 00
Les externes au dessus de 10 ans et au dessous de 13........8 00
Dito au dessus de 13........10 00
On invite à payer ponctuellement à la fin de chaque mois.
25 mai

ORLEANS HIGH SCHOOL,
LYCÉE D'ORLÉANS.

UN enseignement solide et régulier, un élan nouveau imprimé à l'étude des langues anciennes, l'attention scrupuleuse des directeurs à ne s'adjoindre que des hommes voués par état à l'enseignement, sa prépondérance légitime assurée à la langue anglaise, ont mérité au Lycée d'Orléans la place honorable qu'il occupe aujourd'hui parmi les institutions du Sud de l'Union.

L'Enseignement comprend les langues latine, grecque, anglaise, française et espagnole, l'arithmétique, l'algèbre, la géométrie, la trigonométrie, la physique, l'astronomie, la littérature, la philosophie, l'histoire, la géographie et la tenue des livres.

Toutes les branches, excepté la langue française, s'enseignent généralement en anglais.

Les cours de latin, de grec, d'anglais, de français, d'espagnol et des mathématiques se font tous les jours.

Le corps enseignant se compose des directeurs MM. MERVOYER, WYNDHAM et EVEKETT et de trois professeurs adjoints auxquels la confiance publique est depuis long temps acquise.

Hors des classes, les élèves s'acquittent de leurs tâches sous les yeux de deux préfets chargés de surveiller leur travail et de maintenir le bon ordre dans tous leurs exercices.

Jaloux de répondre aux encouragements qui ont secondé leurs efforts, les directeurs ont introduit récemment d'importantes améliorations dans le matériel du Lycée. Un vaste édifice y a été construit et de nombreuses salles de classe convenablement disposées.

L'établissement est situé dans la partie la plus saine de la ville. Depuis sa fondation il a été à l'abri de toute espèce de maladie.

Les Directeurs ne tolèrent aucune intervention de la part des parens, en ce qui concerne les réglemens disciplinaires.

On n'admet que les enfans qui savent déjà lire et écrire.
Les pensionnaires paient, $20 par mois.
Les demi pensionnaires, 15
Les externes, pour les classes avancées, 12
" pour les classes inférieures, 9

Les statuts et réglemens du Lycée se trouvent à l'institution et chez les principaux libraires de la ville.
7 janvier

INSTITUTION DE DEMOISELLES,
(PENSIONNAT-EXTERNAT.)

Fondée en 1832 par Madame Lelois,
Et dirigée depuis 1840 par
MADAME DESRAYAUX,
RUE DES REMPARTS, ENCOIGNURE BIENVILLE.

L'INSTRUCTION reçue dans cet établissement s'étend, depuis la lecture et la grammaire, jusqu'aux notions générales et raisonnées de littérature et de sciences, indispensables à toute bonne éducation.

L'enseignement des différentes branches est à la partie.

LE FRANÇAIS, L'HISTOIRE, LA LITTÉRATURE L'ARITHMÉTIQUE et les éléments de SCIENCES sont professés par M. A. DESRAYAUX, qui y consacre tout son temps.

L'ANGLAIS est sous la direction de MADAME DESRAYAUX. Le docteur MACAULEY en professe la partie philosophique et littéraire.

L'enseignement élémentaire et la surveillance sont confiés à plusieurs dames, et plus spécialement à deux anciennes élèves de l'Ecole Royale de St. Denis, formées par leur éducation même aux habitudes de régularité et d'ordre.

L'ANGLAIS et le FRANÇAIS sont également cultivés, et le mélange des élèves créoles et américaines donne à toutes une occasion continuelle de langage pratique.

LA MUSIQUE (piano, solfège, et chant) est aussi sous la direction de MADAME DESRAYAUX, aidée de quelques dames, notamment de MADAME BERGIGUIER dont le nom est connu du monde musical.

La direction veille à l'accomplissement des devoirs religieux pour les élèves pensionnaires. Un prêtre, autorisé par l'Evêque, vient, deux fois la semaine, faire une instruction religieuse dans l'établissement, et préparer à la première communion, qui est l'objet d'un soin spécial.

Les examens de musique ont lieu, comme les années précédentes, de novembre en avril, le premier samedi de chaque mois, à 6 heures P. M.

Vers la fin de mai, examen général et distribution de prix.

Conditions:
Pension et instruction générale, par mois, $25
Do. do. avec blanchissage, do. 30
Demi-pension, 16
Externes, 11
Piano, 12
Solfège, 2

CHANGEMENT DE DOMICILE.
Pensionnat de jeunes Demoiselles,
Dirigé par Mme GRANET.

MADAME GRANET a l'honneur de prévenir les parents que depuis le 15 novembre, son institution est transférée de la rue Bourbon au No. 66, rue de la Douane, coin de la rue Royale et Bourbon.

Ce nouveau local répond, mieux encore que celui qu'elle a quitté, à toutes les exigences d'un pensionnat de demoiselles. Une belle maison dont les vastes appartements [illegible] les dortoirs [illegible] et où les élèves peuvent prendre leurs récréations, tels sont les avantages qui ont décidé Mme GRANET, et qui seront sans doute appréciés par les parents.

Mme GRANET, secondée par sa fille aînée, exerce une surveillance toute maternelle sur les élèves qui lui sont confiées, elle fait vivre ses pensionnaires tout à fait au sein de sa famille et ne néglige rien pour leur donner une tenue convenable et de bonnes manières.

L'instruction, donnée dans le pensionnat de Mme GRANET, est des plus complètes et des plus soignées; la lecture, l'écriture, la grammaire, l'arithmétique, la géographie, la mythologie, l'histoire, la littérature, les sciences y sont enseignées par des professeurs capables. Cités MM. Thuillard, Hy, Noret et Lecoq, c'est donner la certitude que tous les cours sont en anglais, sont suivis et sont faits avec une conscience et un talent qui doivent en assurer le succès.

Des instructions religieuses sont faites dans l'instruction par M. Leone, et les jeunes personnes sont préparées à la première communion.

La musique est l'objet d'une attention toute spéciale; les cours de solfège et de chant qui ont été faits et qui ont déjà donné les résultats les plus heureux, sont professés par M. Brocard qui fait faire à ses élèves de rapides progrès. Chaque mois ont lieu des examens auxquels assistent les parents des jeunes élèves. M. Brocard donne aussi des leçons particulières. Le piano et la harpe sont enseignés par Mme E. Granet.

M. DEVOTI donne des leçons de danse. 29 oct—6m

Institution Classique et Commerciale
DE
G. BOYER,
No. 148, rue Conti, entre Dauphine et Bourgogne.

CETTE INSTITUTION, la plus ancienne de la Nouvelle Orléans, s'est toujours distinguée par le succès qu'elle a obtenu depuis sa fondation. Un nombre considérable d'élèves qui en sont sortis pour entrer dans le monde se sont déjà fait remarquer dans les différentes professions qu'ils ont embrassées.

L'INSTITUTION BOYER qui a l'avantage de se trouver dans une position toute centrale, occupe une des plus vastes maisons de la ville, fort bien aérée et d'une salubrité parfaite.

Le cercle des études que parcourent les élèves embrasse toutes les branches d'instruction qui composent une éducation accomplie depuis l'instruction élémentaire jusqu'aux sujets qui rentrent dans la sphère des écoles les plus élevées.

La discipline, si nécessaire pour imprimer aux jeunes gens le sentiment des devoirs qu'ils auront à remplir dans leurs relations sociales, est un des traits distinctifs de cet établissement; elle est tout à la fois sévère et modérée; et la sollicitude du Principal pour la moralité des jeunes gens confiés à sa garde, est stricte, mais paternelle.

La langue ANGLAISE dont l'importance devient de plus en plus évidente, est, dans l'Institution Boyer, l'objet de soins particuliers: les professeurs chargés des cours sont des hommes de talent, qui depuis longtemps ont fait leurs preuves dans l'enseignement.

BRANCHES D'INSTRUCTION — Langues anglaise, française, espagnole et latine, histoire, géographie, mathématiques, élémens d'histoire naturelle, d'astronomie, &c.
30 oct

Bureau des Naissances et Décès,
PASSAGE DE LA BOURSE, PRÈS LA RUE BIENVILLE.
AVIS AU PUBLIC.

AYANT été nommé Annotateur du Bureau des Naissances et Décès pour la paroisse et ville d'Orléans, j'invite les habitants de la susdite paroisse et ville, à vouloir bien se conformer aux dispositions de la loi ci-après citée.

ACTE, APPROUVÉ LE 6 MARS 1819.

ART. 1er. A partir de l'adoption du présent acte, la naissance de tout enfant libre, né dans la paroisse d'Orléans, devra être déclarée au dit Bureau dans le laps de trente jours: cette déclaration devra être faite conforme mint à la troisième section de l'acte dont celui-ci forme partie supplémentaire; et toute personne contrevenant aux clauses stipulées dans la dite section, sera passible d'une amende qui n'excèdera pas dix piastres, et ne sera pas au-dessous de cinq; la moitié de laquelle amende sera au profit de l'Etat, et l'autre moitié à celui du dénonciateur.

ART. 2nd. Le décès de toute personne libre, résidant dans la paroisse d'Orléans, devra être déclaré dans le laps de trente jours. Cette déclaration devra être faite par les plus proches parents de la personne décédée, s'ils sont sur les lieux, et en cas d'absence de ceux-là, par l'exécuteur testamentaire, s'il en existe un; s'il n'en existe pas, par le propriétaire ou locataire de la maison dans laquelle résidait le défunt, lors de sa mort; et toute personne contrevenant aux clauses stipulées dans la présente section, sera passible d'une amende qui n'excèdera pas dix piastres, et ne sera pas au-dessous de cinq.

Le soussigné se verra contraint à sévir contre toutes personnes qui négligeraient ou refuseraient de se conformer aux clauses de l'acte précité.
10 avril F. M. CROZAT.

CONDUIT aux épaves de la première municipalité, rue Dumaine, entre Derbigny et Roman:—Une vache rouge foncé, le dos, le ventre et la queue blancs, marquée à une oreille, étampée sur le dos des lettres qui ressemblent à D. F S, sans aucune autre marque ni étampe apparente. Si d'ici au 5 septembre, ladite vache n'est pas réclamée elle sera vendue au lieu et heure accoutumés par l'encanteur R. Kerrison. MICHEL DUREL,
27 août gardien des épaves

MM. P. A. & L. DELMONICO, ont l'honneur de prévenir leurs amis que leur nouvelle maison No 25 Broadway, au coin de la rue Morris, New-York, sera ouverte le 1er juin. Ils n'ont rien négligé pour rendre leur établissement commode et agréable, et feront tous leurs efforts pour justifier la confiance du public.
New-York, 20 mai 1846 30mai—90

GRAISSE—100 barils, à vendre par BUDDECKE, WOODS & Co,
7 août 92 Tchoupitoulas

PORC—600 barils porc de toutes qualités, à vendre par BUDDECKE, WOODS & Co,
7 août 92 Tchoupitoulas

BŒUF—50 barils prime B., et endommagé, à vendre par BUDDECKE, WOODS & Co,
7 août 92 Tchoupitoulas

HUILE DE LARD—20 barils huile pour l'hiver, à vendre par BUDDECKE, WOODS & Co,
7 août 92 Tchoupitoulas

FEVES—100 barils fèves blanches, à vendre par BUDDECKE, WOODS & Co,
7 août 92 Tchoupitoulas

FARINE—1,200 barils farine de St. Louis, marque de boulangers, à vendre par BUDDECKE, WOODS & Co,
5 août 92 Tchoupitoulas

CHAMPAGNE—30 paniers Champagne en grandes et demi-bouteilles, à vendre par LOISON & SYLVESTRE,
27 juil 36, Chartres

SERPENTINE—Une belle à vendre par [illegible]
30 juin [illegible]

EN débarquement du [illegible], venant de Bordeaux, et à vendre par le soussigné:
104 barriques, St. Julien Médoc,
30 caisses Kirsch Wasser,
30 caisses Curaçao, grands modèles.
2 boucauts [illegible]
D. LANATA,
14 juill 9 et 10, [illegible]

VENTES JUDICIAIRES

TROISIÈME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No. [illegible]—(Cr. de Paso.)—Peter Conrey, Jr. vs. [illegible] No. 3.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, j'offrirai en vente, au café de Madame Caldwell, situé à l'encoignure des rues Champs-Elysées et de la Victoire, près le dépôt Pontchartrain, le jeudi, 10 septembre 1846, à midi,

La dite vente aura lieu le dit jour jusqu'à 2 heures P. M., et continuée le lendemain au dit lieu, depuis midi jusqu'à 2 heures P. M. dans le cas où elle ne serait pas terminée dans un seul jour:

Tous les droits, titres et intérêt de la Municipalité No. 3 aux jugements obtenus par elle, contre les contribuables délinquants de la dite Municipalité, ci-après nommés. Les dits jugements seront vendus séparément, savoir:

Mlle Josephine Villard,	85
François Parent,	35
Jean Grousard,	4
Ducoing, fils,	10
Jacques Béguin,	7 98
Jacques Séguin,	8 40
Joseph Labarre,	15
Mme Louise Helène, (par Ludger)	10
Christ Ballaye,	31
E B Batcave, h c l,	17
Jean Sarpy,	25
J B F Gicquel,	145
J B Azémat,	35
Alp Varney,	15
J B Batcave,	7
N Docmeny Morant,	25
J B Cadot,	12
P Crais, fils,	15
C E Lautmann,	20
Simond Marchand	16
Joseph Blache,	10
Gaspard Cabarrel,	15
Agathe Viola,	11
Mlle Marie Beauvais,	15
Charlotte Norwood,	16 60
Ducoing, fils,	15
A Boulanger,	20
J B Cadet,	84
Vve Toregano,	30
Marc Dodard,	75
Phil. Guesnon,	4 50
Joseph Dansac, Frères,	60
Vve Desdunes, Fils	25
Mademoiselle Bonne,	157
Joseph Bauver,	54
Célina Clermont,	42
R Joli,	17 38
Joseph Magloire,	11 66
Christophe Toutant,	17 38
J B F Gicquel,	60 40
Mme Joseph Domaby,	115
N'as. Desanges, h c l	25
Mlle Laurentine Jaillot,	16
Benel Levy,	44
Seraph Meilleu, f c l,	8
J B M Fourcade,	30
Marcel Dupart, h c l	3
Mme Vve Casalis,	71
Alex Fournier,	22
Delphine Livaudais,	12
Honoré Destréhan, h c l,	41
Fz Burel, h c l,	33
Varion,	61
Azémore Ramos, h c l,	5
Will Robson, h c l,	20
La Michel, h c l,	20
P A Lemaitre,	14
Vve Peter McAnulty,	29
Fs. Ducoing,	62
Francisco Constantini,	71
Mlle Caliche Mathieux, f c l,	24
Germain Plessis,	35
Valbage Cavelier, h c l,	25
Etienne Dorepas,	55
Joséphine François, f c l,	25
Adèle Rousseau, f c l,	15
Isidore Hazeur, h c l	51
Felicite François, f c l	12
J Chauvin,	16
François Escoffier,	90
L's. Hilet,	47
R Rey & V Lescene, h c l	40
Mme N'as. Zimmer,	35
Nicholas Zimmer,	1
F Vincent,	40
Mme V've Lambert,	5
Mlle Adèle Duplessis, f c l	10
St Martin, h c l	10
Louis Armand,	20
James Kealey,	12
St Croix Guinault,	56
Daniel Depas,	46
Jean Lamothe,	43 60
Mlle Arthemise Lavillebeuvre,	8
Mme V've Richel,	8
Mme V've Maggioni et V've Mayet,	61
A F Lacy,	7
Mlle Eliza Micline,	15
B Benomi,	15
Capitaine Bontemps,	30
Emile Mary,	1
Marc Dodard,	84
S S Roll,	22 30
J A Larroa, h c l	36
F'co Brunetti,	35
Palaude Dubart, f c l	21
Washington, h c l	4
Washington Zebroski, h c l	1 34
Mme F Deville,	20
Geneviève Meilton, f c l	12
Fra Varion,	20
Vincent Padron,	30
J B Lamothe,	45
B V Rey,	51
Bastien Joly,	6 37
Héritiers Hélène Jason, f c l	25
Favert Hazeur, h c l	4
Lanoelade Dupierre,	20
Mr Galabert,	8
Ant Munos,	10
Paul Hecaud,	13 50
Manuel Prados,	56 10
Théo Desegnes,	5
R Coupas,	5
W Y Lewis,	18 50
Clement M Cabourret,	3
L et A Cheval,	3
Marcel Dupart,	3
Mlle E Deville,	20
Charles Gerard,	35
Datto,	20
J B Bornenave, h c l	14 80
Geo Jowe, h c l	31
V've Ramon Otéro,	42
Manuel St Germain,	45
Vve Demazilière, f c l	3 60
Joseph Antoine, h c l	8
Baptiste Bozant,	30
Pierre Fabre, h c l	20
J F Bordenave, h c l	20
Mlle Meg Philip, f c l	12
Mlle E Munos,	5
Louise Etienne, f c l	10
A Doroscourt,	15
A Doroscourt,	10
Mlle Delphine Dupré, f c l	34 30
Mlle Louise Pommier, f c l	16 60
R Muro,	5
Jacques Breton,	4
Jacques Breton,	4 60
Martial Dupart, h c l	8
J A Burel,	46
Vve Lacoltais,	20
F'co Esteves, h c l	10
Vve Demazilière, f c l	10
Jacques Breton,	8
R Muro,	4
Louis Mazet, h c l,	5
J B Dircantel,	18 50
Mme Vve Maupassant,	5
F Bocine,	10
Mme Louise Riobeau,	20
Mme Delphine Dupré,	31
Simon Marchand,	31
Vve Casalis,	25
N'as Desanges,	25
P Bucherie,	27
Basile Breon,	10
Martial Lafitte,	20
Le Michel,	20
R Lambert,	10
Louis Convertier,	74
P A Lemaitre,	10
Emile Pigeon,	14
Benel Levy,	15
James Phillips,	15
Louis Gaignard,	85 65
F Jore,	79
Zabelle Fazende,	8
Daniel Depas,	51
Desiree Marcos,	15
Gaspard Dupuy,	50
James Phillips,	65 50
Adèle Garnachon,	20
J B Cadot,	109
Lange Cras,	136
Maria Wilson,	47
J B Adouin,	22
Vve Buson Rivière,	10
Vve Ducoudray,	1
Sami Kerr,	5
Jean Pravain,	5
Vve Oodard,	5
M Louis,	10
L Cure,	30
A M Lamothe (Lestiu),	30
Jean Casbergue,	17 52
F's Crais,	21
Succ Parejatas,	12
Pre Mollay,	12
Antoine Bapel,	16
Vve Beaulieu,	15
J B Fourcade fils,	30
J A Burel,	15
Jacques Bacchus,	14
J B Lamothe,	20
Jean Lamothe,	30
Mme Elizabeth Micline, f c l,	12
Mme Maria Cécile alias Eliza Lamothe,	25
Arsène Duclouet,	30
Mr et Mme Roque Salles,	44
Mme Aubertine Dupuis, f c l,	45
A M Lamothe Lestiu,	36
Mme Marie Rapp, f c l,	8
Joseph Paturzo,	79
Louis Marzony,	8
Jean Casbergue,	12
Louis Marzoni,	8
Carl Carrère,	16
Mme Vve Alpuente,	31 20
Vve Ant Savoie,	14 60
Miguel Cruanes,	16
Edouard Joli,	12
Bastien Joli,	12
Joseph Joli père,	12
Joseph Joli fils,	20
John Bellow,	21
F Amoroso,	25
Agenor Ramos,	8
Jean Lambias,	7
Mme Vve Lacotrais,	34
Caroline Carrère, f c l,	10
S C Guinault,	17
Mme Hannah Porter,	60 40
Mme Hannah Porter,	15
Mme Vve Fs Alpuente,	21 90
Mme Hte Savoie,	34 50
	14
	$6,066 74

Saisis dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—comptant. JOHN L. LEWIS,
29 août—3en10j Shérif de la paroisse d'Orléans.

QUARTIER-GENERAL.
LEGION DE LA LOUISIANE.
Nouvelle-Orléans, le 26 août 1846.

LE sergent-major J. M. Maureau, des ECLAIREURS D'ORLEANS, convoquera la compagnie le mardi, 15 septembre 1846, à 7 heures du soir, à la Bourse Trémé, afin de procéder à l'élection
D'un Capitaine;
D'un 1er lieutenant;
Et d'un 2ud lieutenant, en remplacement des démissionnaires.
L'élection se fera sous la présidence du capitaine Paul Derfeuille, D. AUGUSTIN,
27 août Brigadier-Général.

EN débarquement du brick Titi, de la Havane:
30 caisses sucre florete,
37 balles tabac pour capes et tripes,
15,000 Regalias et Hennamos,
10 caisses amandes à coques douces,
A vendre par B. VALLS,
4 août 95, Commune

VINS—300 colis Malaga doux et sec, Madère et Porto de Sicile, Marseille, Xérès de la marque de Pomar, vin Lisbonne, St Julien rouge et Champagne, en quarts et huitièmes de pipes, boîtes et paniers, à vendre par
5 août ROBERTS & HALL, 75 Magasine

CHARBON.

LES personnes qui désirent acheter leur approvisionnement d'hiver, en Charbon anglais et de Pittsburg, peuvent le faire maintenant à bon marché.
ROBERT MURPHY,
15 août No. 96, Vieux Bassin, et 63, Vieille Levée

LINSEYS ET JEANS.

LES soussignés ont l'agence des meilleurs Linseys et Jeans qui viennent sur ce marché, et seront satisfaits d'être les fournisseurs des habitants et autres, auxquels ils exécuteront la quantité demandée, aux termes les plus modérés. FETTER & BOYD,
7 juil 70 rue Gravier

CIGARES—Un million 575,000 cigares de la Havane, telsque Regalias, Imperiales, Canones, Trabucos, Cazadores, des meilleures marques, telles que Lafayette, Dos Hermanos, Marina, Segundo Marin, Presea Habanera, Alicia Liberal, Diabana, Indépendance, Cazbucha, Orleans, Colina, Tres Palmas, Uracol, El Cruzado, Minerva, Conill, Emperador de Rusia, C. Colon, La Reservada, Sol, Panama, Indio Colono, Havana, India, Estrella, Habana, R. S. R., [illegible], La Maravilla, Emperadora, Macedonia, Pensamiento, Lesa, Diana, Aurora, La Resurreccion, La Loma, [illegible], Bonanza, Banicuela, la Alemana, en magasin et à vendre par
J. M. CABALLERO,
27 juin 38, Vieille Levé

VENTES JUDICIAIRES

QUATRIÈME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 7857—(Cr de Com.)—Mary Jackson vs. James Hopkins.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. Quatrième Cour de District de la Nlle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, j'offrirai en vente, dans la rotonde de la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, le jeudi, 1er octobre 1846, à midi, la propriété foncière ci-après décrite, saisie dans l'affaire ci-dessus, savoir:

Un lot de terre situé en cette ville, dans l'îlet borné par les rues des Remparts, Conti, Bienville et du Bassin, et formé de la totalité du lot No. Quatre et partie du lot No. Trois, d'après le plan de cette partie de la ville, dressé par Joseph Pilié, voyer, et déposé en l'étude de Félix de Armas, ci devant notaire en cette ville. Le dit lot de terre mesurant, au pieds français, trente trois pieds trois pouces de face à la rue des Remparts, sur une profondeur de cent-vingt pieds, et traversant le dit îlet entre lignes parallèles jusqu'à la rue du Bassin sur laquelle il a une égale façade de trente trois pieds trois pouces.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui existent dessus.

Conditions, comptant. JOHN L. LEWIS,
31 août—3 en 3oj Shérif de la paroisse d'Orléans

COUR DE COMMERCE DE LA NOUVELLE-ORLEANS—No 7,934—W. F. Vredenburgh & Co. vs. P. B. Tisseron.

En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'honorable Cour de Commerce de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, j'offrirai en vente dans la rotonde de la Bourse de Cité, rue St-Louis, le lundi, 31 août 1846, à midi:

Deux billets souscrits par le dit Tisseron (Pierre B.) chacun de la somme de $500, datés Nouvelle Orléans, du 24 avril 1845, et payables à deux ans de date, à son ordre et portant hypothèque suivant acte daté du 24 avril 1845, au rapport de Louis F. Maureau, notaire en cette ville.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—comptant. JOHN L. LEWIS,
11 août—3en10j Shérif de la Paroisse d'Orléans

Succession de Marie Louise Lemoine

DEUXIÈME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—En vertu d'un ordre de Cour, daté du 11 août 1846 et à moi adressé par l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, j'offrirai en vente dans la rotonde de la Bourse de Cité, rue St. Louis entre les rues Chartres et Royale, lundi le 31 août 1846, à midi, pour le compte de ladite succession, les esclaves ci-après nommés, savoir:

Sally, âgée de trente-cinq ans, et ses trois enfans—Victor, de dix ans, Augustine de cinq ans et Auguste de dix-huit mois.

Conditions:—Cette vente étant la seconde et dernière, lesdits esclaves seront définitivement adjugé, au plus offrant et dernier enchérisseur pour le prix qu'en sera offert à 12 mois de crédit, l'acquéreur fournissant son obligation portant intérêt à raison de cinq pour cent l'an de sa date jusqu'à parfait paiement avec caution bonne et solvable, à la satisfaction du juge et de l'administrateur de la succession, et hypothèque sur lesdits esclaves.

L'acte de vente devant A. D. Doroscourt, notaire public, aux frais de l'acquéreur.
JOHN L. LEWIS,
13 août—3en15j Shérif de la paroisse d'Orléans

Succession de Athanasio Nunez.

COUR DU SECOND DISTRICT JUDICIAIRE pour la paroisse St. Bernard.—En vertu d'un ordre de Cour daté 14 juillet 1846, et à moi adressé par l'honorable Cour du Second District Judiciaire de la Paroisse St Bernard, j'offrirai en vente, à la maison de Cour de Paroisse, le 1er septembre 1846, à neuf heures du matin, pour le compte de la dite succession,

L'esclave nommée MARIA, négresse âgée d'environ dix ans. Conditions—Quatre, huit et douze mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Paroisse St. Bernard, 27 juillet 1846.
29 juil—3en30j JOSEPH S. CUCULLU, shérif

Succession de feue Dame Clara Hue Desforges, décédée épouse de feu E. A. Dumonnier.

DEUXIÈME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle Orléans—No. 29—En vertu d'un ordre de Cour daté du 18 août 1846, et à moi adressé par l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans, j'offrirai en vente, à l'encoignure des rues Bourbon et du Quartier, le samedi, 5 septembre 1846, à 10 heures du matin, pour le compte de la dite succession,

Un lot de meubles, de linge, d'argenterie et de bijoux, &c.

Conditions, comptant. JOHN L. LEWIS,
25 août—3en10j shérif de la paroisse d'Orléans

Robert Tumbull vs. C. Chapman—No. 143.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable George Y. Bright, deuxième juge de paix pour la paroisse d'Orléans, j'offrirai en vente publique mercredi, le deux septembre 1846, à midi, au Central Warehouse, No. 1, rue des Magasins entre les rues Poydras et Lafayette: Un lot de portes à jalousies non finies, un lot de chassis, un lot de cadres de fenêtres et un lot de planche et bois de charpente. Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions comptant. E. BELLEAU,
26 août Constable du deuxième juge de paix

AVIS JUDICIAIRES.

ÉTAT DE LA LOUISIANE—Quatrième Cour de District de la Nouvelle Orléans—Orrin Wilcox & William Fort vs. leurs créanciers et les créanciers de Wilcox, Henry & Co. et de Fort & Wilcox—No. 76.—La cession des propriétés des pétitionnaires ayant été acceptée par la Cour pour le bénéfice de leurs créanciers, il est par le présent ordonné qu'une assemblée des dits créanciers ait lieu par devant John E. Holland, notaire public, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, le 31 août prochain, à 10 heures A. M., à l'effet de délibérer sur les affaires des dits pétitionnaires; qu'en attendant toutes poursuites judiciaires contre les personnes et les propriétés des dits pétitionnaires soient suspendues. Il est de plus ordonné que M. Armand Pitot soit nommé pour représenter dans cette affaire les créanciers absents.

Témoin l'honorable Geo. Strawbridge, juge de la dite Cour, ce 25 juillet 1846.
27 juil—3 T. GILMORE, greffier.

LE soussigné informe le public qu'il ne paiera pas un certain billet de la somme de cent cinquante piastres, tiré par lui à l'ordre de M. Joseph Vias, le 20 mars 1846, payable à six mois de date, signé au vu et par M. V. Foucon, notaire public, par le motif qu'il s'est pourvu en justice pour faire annuler la vente pour laquelle le dit billet a été souscrit et pour le faire déclarer nul et de nul effet et valeur.

Nouvelle Orléans, le 20 août 1846.
22 août—22,24,31 août, 1,7,8,14,19. G. FRECHE.

CONDUIT à la prison de police de la 2me municipalité, CELIA, négresse, d'environ 35 ans, taille de 5 pieds 1 pouce 1/4, se disant appartenir à M. De Blanc.

JAMES, nègre d'environ 20 ans, taille de 5 pieds 7 pouces, se disant appartenir à M. Richard Wills de Mason County, Kentucky.

CHARLOTTE griffonne foncée, d'environ 21 ans, taille de 4 pieds 10 pouces 1/2, ayant une cicatrice au menton, se disant appartenir à M. Arrento.

MILLEY, [illegible], d'environ 40 ans, taille de 5 [illegible] se disant appartenir à [illegible] Thoron.

AMIEL, mulâtre d'environ 9 ans, taille de 3 pieds 11 pouces 1/2, se disant appartenir à M. Eugène.

Les propriétaires sont priés de venir retirer leurs nègres en prouvant leurs propriétés et payant les frais.
N. B. HACKETT, Gardien
15 juil—1pe

CONDUIT à la geôle de police de la seconde municipalité, NANCY, griffonne, agée d'environ 45 ans, taille de 4 pieds 9 3/4 de pouces, se disant appartenir à M. Lapo.

Les propriétaires desdits esclaves sont requis de prouver leur propriété, payer les frais et les retirer.
10 août—1pe N. B. HACKETT, Gardien

DETENUS à la geôle de la paroisse Saint Jean Baptiste, le nègre nommé PETER, disant appartenir à M. William Yates de Memphis, Tennessee.

Aussi—Le nègre LYNDEN, appartenant à M. Philips, de la paroisse de Plaquemines. Ce nègre est d'une grande taille et ne parle qu'anglais.

Aussi—Le nègre nommé TOM COCK, disant appartenir à M. Chopin de la paroisse St. Jacques. Ce nègre parle français et anglais.

Aussi—Le mulâtre nommé GEORGES, disant appartenir à M. J. Toka de Thibodeauxville.

Les propriétaires de ces différents nègres sont priés de les retirer en se conformant à la loi.

Paroisse St. Jean Baptiste, 19 août 1846.
21 août A. LUMINAIS, shérif

AVIS.

DETENUS à la geôle de Police de la paroisse St-Jean-Baptiste, le nègre nommé HENRY, se disant appartenir à M. Hewett, de la Nouvelle Orléans.

Aussi—Le nègre DICK, se disant appartenir à M. Seymandez, de la Nlle Orléans.

Aussi—Le mulâtre nommé ROBIN, et les deux nègres nommés WILSON et JEFFERSON, se disant appartenir à M. Ben Wilson, du Bayou Goula.

Aussi—Le mulâtre nommé JAMES, se disant appartenir à M. Rollins & Wingfield, de la Nlle-Orléans.

Aussi—Le nègre nommé JACK, se disant appartenir à M. Bondurin, de la Nlle-Orléans.

Aussi—Le mulâtre nommé BAVERLEY, se disant appartenir à M. Minor Kenner, de la paroisse Jefferson.

Les propriétaires de ces différents esclaves sont priés de les retirer de la Geôle de St. Jean-Baptiste en se conformant à la loi.

Paroisse St Jean Baptiste, 14 juillet 1846.
16 juil A. LUMINAIS, Shérif.

DROGUES ET MEDECINES.

EN débarquement des navires Sultana et Bachelor, de New-York et Copeland, de Boston—
50 livres aloes succotrin; 160 do aloes capet;
40 " rhubarbe anglaise en poudre;
50 " rhubarbe de l'Inde dito;
600 livres gomme Sénégal, belle;
1500 " orge perlée, belle; 4 grosses seringues assort.
2500 " bois de Campêche 3000 dito couperose;
1800 " acide sulfurique; 100 dito baume de copahu;
200 " arrow-root américain,
800 " dito dito Bermudes;
150 " écorce de sassafras; 4 grosses seidlitz powder
10 " feuille de rhue, 15 dito feuille, 5 de thym
25 " sauge, 20 dito mélisse verte.
—EN MAGASIN—
30 " hydriodate de potasse français,
100 onces sulfate de quinine français,
200 " dito dito américain,
30 livres calomel anglais; 400 dito camphre
1000 " gomme arabique assortie; 800 dito saleratus;
50 " cochenille; 100 dito écorce orme gras;
200 " opium; 150 dito magnésie;
10 barils sel d'Epsom; 2000 livres potasse blanche;
1500 livres alun; 100 dito huile d'amandes douces;
80 onces essence de rose—A vendre par
P. GIRACHS,
25 août encoignure Condé et St Philippe

MAGASIN DE SOIERIES,
DE NEW-YORK.
No. 17, RUE DE CHARTRES, NLLE.-ORLEANS.

WEST, OLIVER & WOODLIEF appellent l'attention des marchands de la ville, ainsi que ceux de l'intérieur, qui visitent cette ville dans la saison actuelle, sur leur vaste assortiment de Marchandises en soieries et articles de fantaisie, nouvellement déballés, et des goûts les plus à la mode qui aient été importés cette saison. Leur facilités qu'ils ont à faire venir de leur maison de New York, No. 136, Pearl street, les importations les plus récentes en MARCHANDISES EUROPÉENNES, ainsi que les articles achetés à très bon marché aux encans de New-York, les mettent à même d'offrir d'aussi beaux avantages que ceux que l'on pourrait trouver dans toute autre maison de cette ville. Leur assortiment comprend principalement les articles suivans, à savoir:

Cachemire d'Ecosse, imprimé, riche; mousseline de laine et Reps de laine,
Alpacas noir, bombasine, balzorine, barège et mousseline de laine,
Barège extra riche, Balzorine et crêpe pour costumes de bal,
Mousseline brodée, riche et robes de tarlatanne,
Gaze de Suisse, noir, levantine, gros de Rhin, soieries de l'Inde, de Sinchew, et gros de Naples ondé,
Brocade riche et soierie pékin à fleurs, caméléon, à carreaux et rayée,
Pouit de soie riche et soieries pour bonnets,
Satin uni, blanc et couleur, gros de Naples, dito
Florence et Marcelines assorties,
Soie noire et serge croisée, Crêpe noir, blanc et puce,
Mérinos français et Velours en soie,
Shawls très riches, en cachemire, nouveaux genres
Exposition de Paris et à la Louis XIV,
Shawls cachemire noirs, idem laine damassées,
AUSSI—Un assortiment complet de shawls en mousseline de laine, en laine brodée, en mérinos et nombre d'autres genres, d'automne et d'hiver.
Mouchoirs de toilette et écharpes pour dames, différent goûts et dessins.
Un grand assortiment de gants pour dames, en chevreau soie, filet, cachemire, et peau de daim, ainsi qu'un bel assortiment de mitaines longues, et gants à la mode.
Mouchoirs batiste fil à ourlets et rivières; mouchoirs pour hommes, en batiste fil, idem Poagee, Spitalfield et Bandanna.
Aussi—Cravates et écharpes, pour hommes, en soie riche, Bretelles en gomme élastique, bas soie et coton, cordonnets et lacets, soie à coudre, guimpes et cordonnets à la Polka, velours et mousselines, capelines françaises en soie, barège vert; un grand assortiment d'entredeux en Bandes, cardinal, polka, [illegible] Valencienne et Lisle; idem Suisse et jaconat.

Constamment en magasin, un grand assortiment de rubans, satin, gros de Naples et gaze, des derniers goûts, pour bonnets et casquettes, rubans satin et taffetas, numéros assortis. 20 oct

Plomb en feuilles, et Tuyaux en Plomb, Patentés.

LE soussigné, fabricant de plomb qui à manufacturer des tuyaux en plomb, pour lesquels il a obtenu un brevet, et appelle l'attention des plombiers et autres sur l'avantage que possèdent ces tuyaux, qui offrent de grandes facilités pour conduire l'eau d'une grande distance, soit des sources même ou des pompes. Les habitants de la côte peuvent facilement obtenir toute l'eau qui leur est nécessaire en faisant usage de ces tuyaux. On peut les faire de toute dimension, depuis un quart de pouce jusqu'à quatre pouces, selon qu'on le désire. C'est immédiatement le conducteur le moins dispendieux.

On peut remettre les ordres au manufacturier, qui les remplira sous le plus bref délai.
W. W. THOMPSON, à St Louis (Missouri)
ou à ses agents, KENNETT & DIX,
[illegible] oct—1an 71, Rue Poydras, Nlle-Orléans.

VENTES A L'ENCAN.

VENTE DE VACHES.

LUNDI, 31 du courant, on vendra à l'encan, à 10 heures du matin, dans le terrain derrière la maison d'Encan, rue Baronne.

Quarante-cinq têtes d'excellentes VACHES laitières, créoles dont 25 donnent actuellement du lait, et 20 autres sont pleines.

Conditions à la vente 29 août—2

PAR M. BARNETT Jr.

IL sera offert en vente mercredi prochain, 2 septembre, le nègre nommé ESSEX, âgé d'environ 45 ans, très bon palefrenier et cocher, et entièrement garanti.

Conditions, comptant.—Actes de vente pardevant Pd. Barnett, aux frais de l'acquéreur 31 août—3

PAR J. B. BLACHE & Co

IL sera vendu mercredi prochain, deux septembre, à [illegible] heures du matin, à leur magasin d'encan, rue de la Vieille Levée, No. 36
2,500 sacs en pâtre et en toile 31 août—3

VENTE DE SYNDIC.

PAR N. VIGNIÉ, No 77, rue de Chartres
Thos Kervon vs ses créanciers et les créanciers de N & B. Mullen & Co.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 20 août 1846, il sera vendu jeudi, 1er octobre 1846, à midi, à la bourse de la Cité, rue St Louis, la propriété suivante abandonnée à leurs créanciers par les dits insolvables—Un certain lot de terre situé dans le faubourg Washington, désigné comme le lot No 2 de l'îlet No 7, compris entre les rues Bons-Enfans, Pauger, Amour et Montegut; le dit lot mesure un pied américain, 24 pieds de face à la rue de l'Amour sur une profondeur de 120 pieds, conformément au plan dressé par J. L. Pilié, le 25 juin 1835.

Termes et conditions.—Un tiers comptant et la balance à un crédit de 6 à 12 mois en billets endossés à la satisfaction du syndic et portant hypothèque spéciale sur la propriété vendue; les billets qui ne seraient pas payés à leur échéance porteront intérêt au taux de 8 p. 100 par an et ce, comme clause pénale seulement.

L'acte de vente pardevant C. Boudousquie, notaire public. 31 août—10,28 sep [illegible]

ASSURANCES DE NASHVILLE.

COMPAGNIE d'Assurances de Nashville contre l'incendie et sur la vie.
CAPITAL........$300,000. Payé en entier.
Assurance Maritime, de rivières et contre l'incendie classée d'après un tarif régulier.
La Compagnie de Nashville fait à ses clients un escompte de 10 pour cent sur le montant des primes dont ils sont débités en compte courant.
James Walker, secrétaire. James A. Porter, président
W. B. PARTEE, Agent.
No. 33, rue du Camp
Référence. MM Dick & Hill, 85, rue du Canal
15 juil—1 an

TEXAS.
AVIS IMPORTANT.

LE soussigné fondateur de Castro-Ville sur la Medina, 25 milles à l'Ouest de San-Antonio, depuis le 3 septembre 1844.

Fait connaître à ceux que cela intéresse, qu'il s'établit avec toute sa famille au centre de sa colonie dans le but de la protéger.

Il continue également dans les limites de 400 sections à donner gratis, jusqu'au 15 février 1847, 320 acres de terre à toute famille qui veut s'établir sur les terres de sa concession, et à tout célibataire au-dessus de 17 ans, 160 acres.

S'adresser pour des renseignements et obtenir des terres à M. Léonard Dobbin, Esq., rue Bienville, No. 13, ou au soussigné, sur la colonie.
Nouvelle-Orléans 23 juin 1846.
24 juin—3 m H. [illegible]

VINS—215 barriques vin rouge ordinaire Bordeaux, St Julien, St. Estephe, St. Emilion et Montferrand.
75 barriques ordinaire de 1843 et 1844, St. Julien et Montferrand.
35 barriques du vieux Château Lafitte, Leoville, Pauillac Médoc et Margaux Médoc.
20 barriques vin vieux do do Merman.
55 barils vin blanc Sauterne,
150 caisses vin rouge St Julien, St Estephe et Margaux
45 do do vieux Haut Brion, Château Latour, Château Margaux et Château Lafitte, à vendre par DARAN, QUEYROUZE & Co.
4 août 11 et 15 St Louis

CIGARES—70 milliers cigares de la marque de Shakespeare, Regalia 1a et 2da, Millar 1a et 2da, à vendre par DARAN, QUEYROUZE & Co.
4 août 11 et 15 St Louis

CAPRES, SARDINES, &c.—75 caisses câpres, 20 caisses eau de fleur d'oranger, 34 do savon de Marseille, 12 do sardines à l'huile en boîtes et demi-boîtes, à vendre par DARAN, QUEYROUZE & Co.
4 août 11 et 15, rue St Louis

LIQUEURS—130 caisses liqueurs assorties, fines, surfines et superfines:
650 paniers anisette de Champion fine, surfine et superfine; 37 dito guignolet d'Angers.
35 caisses Curaçao (Badin & Champion);
20 do marasquino;
8 do eau de-vie d'Andaye;
15 do eau de vie de Dantzick, à vendre par DARAN, QUEYROUZE & Co.
4 août 11 et 15, rue St. Louis

EAU DE VIE—12 demi pipes Cognac fine, [illegible] Dupuy, 11 quarts do [illegible]
3 demi do do fin champagne Olivier 1825.
Un demi do do vieux, qualité supérieure, à vendre par DARAN, QUEYROUZE & Co.
4 août 11 & 15, St Louis

GRAISSE—60 barils graisse en feuille, en magasin et à vendre par G & R BUCHANAN & Co
21 août 64 Tchoupitoulas

SUIF—20 barils, en magasin et à vendre par G & R BUCHANAN & Co.
21 août 64 Tchoupitoulas

CIGARES DE LA HAVANE—Un grand assortiment des meilleurs cigares, des marques suivantes: Genl Taylor, Hope, Ringgold, major Brown, capitaine Walker, &c., en magasin et à vendre par J M CABALLERO,
21 août 38, Vieille Levée

INDIGO—6 surons Guatemala, en magasin et à vendre par J M CABALLERO,
21 août 38 Vieille Levée

GOMME copal—6 balles en magasin et à vendre par J M CABALLERO,
21 août 38, Vieille Levée

SUCRE—Blanc, jaune et brun, de la Havane, en magasin et à vendre par J. M. CABALLERO,
21 août 38 Vieille Levée

VERMOUTH—20 caisses Vermouth, à vendre par BERTRAND & SIMON
16 juil Encoignure Royale et Bienville

GOMME ARABIQUE—1200 livres gomme arabique de 1re sorte, à vendre par BERTRAND & SIMON
16 juil Encoignure Royale et Bienville

TABAC—[illegible] Vuelta Abajo—[illegible] pour capes et tripes, à vendre par HEPBURN & TURPIN,
21 av No. 11, rue Royale

VANILLE—En débarquement du brick Princess Mary, 2 caisses Vanille de la dernière récolte, à vendre par HEPBURN & TURPIN, 11 Royale
25 jn

BOUTEILLES VIDES—3500 bouteilles vides en paniers de 150 l'un, en magasin et à vendre par CHS. DUFOUR, 11 Conti
11 mai

AMANDES sans coques—100 caisses de la nouvelle récolte, à vendre par L. CANTIN,
4 jn 42 Gravier

RAISINS DE CORINTHE—Frais et en bon ordre, à vendre par L. CANTIN,
4 jn 42 Gravier

A LOUER—UN MORCEAU DE TERRE, favorablement situé au chemin, à coulisses de Carrollton, convenable pour y établir un jardin potager. Il s'y trouve une bonne maison et un beau plantage. Pour les termes, qui seront modérés, s'adresser à B. A. SOUTH,
16 juin—1m 45 Conti

CONFITURES—12 barils, en débarquement du brick Hope Howes, à vendre par TROISGROS & LAMPRE,
20 juil 26 Vieille Levée

SUCRE blanc, jaune et brun de la Havane à vendre par TROISGROS & LAMPRE
20 juil 26 Vieille Levée

ARTICLES DIVERS—640 pièces toile à coton du Kentucky et du Missouri; 130 rouleaux corde d'emballage, 110 balles ficelle, 766 barillets graisse en feuilles, 130 barils graisse No. 2, 60 barils suif, 1,000 sacs laine, 2 do plumes, à vendre par G & R BUCHANAN & Co.
27 juin 64 Tchoupitoulas

BOTTES, Souliers et Brodequins—50 caisses en débarquement du navire Suffolk, comprenant un assortiment de chaussures fines, à vendre par G. W. DUMBAR,
6 juin 30, Douane

FER-BLANC—21 caisses 1/2 X, à vendre par G & R BUCHANAN & Co.
13 jt 64, rue Tchoupitoulas

SALERATUS—10 tierçons en débarquement du navire Auburn, et à vendre par ROBERTS & HALL
8 jt 75 Magasine

GUINGHAM POUR DEUIL—C. M. SIMPSON, No 35, rue de Chartres, encoignure Douane, vient de recevoir une caisse de superbe Guingham pour deuil de qualité supérieure. 11 août

FARINE—300 barils farine superfine, de Saint Louis en débarquement du vapeur Old Hickory, et à vendre par JAMES E WOODRUFF
7 août 60 Camp

MAIS—15,000 boisseaux en magasin et à vendre par L D C WOODS,
14 juill 80 Magasine

HUILE DOUCE—60 paniers, à vendre par J W STANTON & Co,
7 août Encoig. Magasine et Lafayette

VINS de Bourgogne—50 caisses "Volney" et Chambertin, en débarquement et à vendre par F. JORDY, 10 Conti
30 jn

FARINE aigre—500 barils, à vendre en magasin, par REYNAUD, CUCULLU & Co,
28 juil 34 Tchoupitoulas

ABSINTHE Suisse—En débarquement du navire Rockall, du Havre
40 caisses Absinthe, Dubied, père et fils, de Couvet, à vendre par EUG. ROCHEREAU & Co,
6 août 17 et 19, St. Louis

MARCHANDISES du pays—Domestics de Lowell, 7-8 4-4 et croisé, coton à draps de Lawrence, idem écru de 4-4, coton à draps, toile d'Indien, de 3-4 de large; linseys de Lowell, idem Plaid, jeans de fantaisie, &c., à vendre par HARROD, DARLING & Co.
7 août 49 Commune

PAILLASSONS en paille—Un grand assortiment de paillassons de Canton, belles qualités et jolis dessins, à vendre par HARROD, DARLING & Co.
7 août 49 Commune

SHALLS crêpe de Canton—Quelques shals brodés splendides, à vendre par HARROD, DARLING & Co.
7 août 49 Commune

FRUITS A L'EAU DE VIE—30 caisses pêches, abricots, 10 caisses fruits au jus, à vendre par ST. V BARRETT, 21 Gravier
5 août

A VENDRE—5000 Douzaines de PARFUMERIE A 30 POUR CENT DE DIMINUTION

	Pièce	Douz.
CRÊME DE PERSE fine,	10	$1
MOELLE DE BŒUF,	20	1 80
POMMADE fine,	10	1
" surfine,	20	2
" de concombre,	15	1 50
" pots en porcelaine,	35	3 50
" au rhum et quinquina,	35	3 50
" moelle de bœuf,	35	3 50
" graisse d'ours,	35	3 50
" graisse d'autruche,	35	3 50
" cold cream,	35	3 50
EAU DE COLOGNE, en litre, bouché,	90	9 50
"	60	6 50
" en demi-litre,	40	4 50
" en quarts de litre,	25	2 75
" en huitièmes de litres,	20	1 75
VINAIGRE de rouge,	20	1 75
OPIAT pour les dents,	25	2
EAU DE BOTOT,	$1 00	9 00
POUDRE pour les dents,	25	2 00
ODONTINE,	1 00	7 50
POMMADE du Dr. Dupuytren, pour faire pousser les cheveux,	60	4 00
BANDOLINE FIXATEUR,		3
HUILE ANTIQUE,	20	1 75
"	30	1 50
" Macassar,	30	1 50
SAVONS,	10	60
CRÊME D'AMANDE AMÈRE,	30	3 50
" de Rose, pour la barbe,	50	4
SELENITE, pour teindre les cheveux,	50	4
Extrait-carré taillé, pour mouchoirs,	50	5
"	60	5
"	40	3 50
"	20	1 50
COSMÉTIQUE,	65	60
"	20	1
"	10	1
"	30	2
EAU-DE-VIE de lavande, 1/4	30	3 75
" Ambrée, litre,	$1 00	9
POUDRE DE RIZ,	65	6 35
HOUPPE,	20	1 50

Dépôt d'huile de Mulot, garantie inodore, pour les horlogers et mécaniciens.

Constamment en magasin, un grand assortiment de chemises, cravates, parapluies, cannes, bretelles, brosses, peignes, glaces, ornements de coiffure, bourses, éventails, rasoirs, ciseaux, boîtes nécessaires, mouchoirs, foulards, masques, jouets d'enfants, et beaucoup d'autres articles non détaillés, le tout au plus juste prix.

THE. MOREAU,
108 Royale, encoig. Toulouse et 39, St. Charles, en face l'Hôtel St Charles [illegible]

ARTICLES DIVERS—Reçu par les derniers arrivages et à vendre par les soussignés:
40 caisses eau de fleurs d'oranger, [illegible] superfine assortie; 60 do fruits au vinaigre; [illegible] guignolet, et 4 do pâtés truffés, assortis, à vendre par
REYNAUD, CUCULLU & Co.
26 août 34 Tchoupitoulas